

## Le coton et l'Afrique : Subventions et Commerce

La production de coton représente pour de nombreux Etats africain un secteur économique vital (en particulier en Afrique de l'Ouest), parce qu'il fait non seulement vivre une partie substantielle de leur population (on estime que les revenus cotonniers font vivre 16 millions d'Africains), mais qu'il est aussi une des sources de rentrées de devises les plus incontournables. De fait, le coton africain doit faire face à un défi majeur : près de 70% de la récolte mondiale de coton a bénéficié de subventions directes à la production, ce qui fausse la loi du marché et permet au coton d'avoir un cours anormalement bas...

Aussi, quelles sont les solutions qui s'offrent aux Etats africains pour bénéficier enfin de leur important avantage concurrentiel sur le coton ?

### I) Situation actuelle et données

#### A) Les marchés

La consommation de coton a été multipliée par 3 depuis 1950 : les principaux importateurs sont la Chine, l'Inde et le Pakistan, du fait notamment du faible coût de leur main d'œuvre et de la délocalisation des filatures occidentales vers ces pays.

L'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui, avec 15 % du marché, le cinquième exportateur mondial, derrière les États-Unis (32% des ventes mondiales), la Chine, l'Inde et l'Ouzbékistan.

#### B) Les cours



Les cours du coton depuis 10 ans (source : Les Echos)

Extrêmes : 109,15 cts/lb au plus haut le 08/03/95 ; 28,52 cts/lb au plus bas le 25/10/01

Le graphique nous montre, de 1995 à fin 2001, une baisse de près de 75% du cours du coton, même si depuis 2002 les cours sont à la hausse. Ce qui doit être souligné à partir de ce graphique, c'est la très forte volatilité des cours du coton... qui pénalise les producteurs ne bénéficiant pas de garantie de cours.

Le prix de revient du coton africain, parmi les plus compétitifs du monde, tourne autour de 50 cents. Le prix de vente a donc été inférieur au prix de revient depuis 4 ans et redevient "rentable", même si il n'est pas suffisant pour dégager des marges "honorables".

Le fait est que l'offre de coton a tendance à dépasser la demande, ce qui provoque une inexorable baisse des cours depuis 1995 et un effondrement catastrophique sur 2001-2002 (62,01 cents US la livre de coton fibre le 30 janvier 2001, 28,52 cents US le 25 octobre). Actuellement, les cours mondiaux ont retrouvé leur cours d'il y a 10 ans : 60 cents US la livre de coton.

#### C) l'Afrique

Le coton est considéré comme "l'or blanc" de l'économie africaine : l'Afrique de l'ouest est le 5° exportateur mondial avec 15 % du total mondial des exportations.

Le coton représente dans les pays où il est produit une source de devises et d'emploi incontournable, sans compter les retombées sociales. Au Bénin, le coton représente 75 % des recettes à l'exportation; au Mali, 50%; au Burkina Faso, 60 % des recettes et un bon tiers du produit intérieur brut sont dus au coton. Dans ces pays, ce sont plus de 10 millions de personnes qui vivent directement de la production de coton. Les retombées sont importantes, et permettent par exemple l'injection à l'économie rurale malienne de près de 120 milliards CFA.

Le coton représente pour la plupart des Etats d'Afrique francophone de l'Ouest et du Centre une voie de développement essentielle des économies rurales, il est un moteur de ces économies : il est au cœur du développement de ces pays et populations, contrairement aux PDEM.

## **II) le mécanisme des subventions**

### **A) Les faits**

La baisse tendancielle constatée des cours n'a pas entraîné de baisse de la production, au contraire même. On assiste à une déconnexion "irrationnelle" du marché empêchant le cours du coton de s'ajuster à un niveau "de marché", raisonnable eu regards les coûts de production. Face à l'offre pléthorique de coton, les producteurs augmentent leurs production, ce qui crée un dysfonctionnement sur le marché et plombe substantiellement les cours, inférieurs même aux coûts de production des pays les plus compétitifs comme le Burkina-Faso.

La cause principale de cette surproduction, qui est de l'ordre d'un million de tonnes de fibres de coton, provient des subventions accordées par les PDEM à leurs producteurs de coton. Ainsi, en 2000, le montant des aides et subventions américaines au secteur cotonnier est estimé à 4,2 milliards de dollars; de fait, les producteurs américains reçoivent 52 cents par livre de coton de la part de l'Etat fédéral, l'équivalent du prix de revient du coton africain... qui ne bénéficie, lui, d'aucune subvention... On peut estimer que 70% de la production mondiale bénéficie de subventions directes à la production... mais l'Afrique, elle, n'en a pas les moyens financiers. Les subsides des Etats Unis à ses producteurs représentent trois fois le montant de l'aide publique américaine accordée à 500 millions d'habitants de l'Afrique.

Selon le président Wade du Sénégal, " les cours mondiaux sont artificiellement bas ce qui aboutit à la marginalisation de l'agriculture des pays du Sud " (Le Monde du 14 novembre 2001).

Les subventions des PDEM ont contribué à la baisse de moitié des prix du coton depuis le milieu des années 90, provoquant des crises économiques et sociales majeures dans les pays africains où plus de 10 millions de personnes dépendent de leurs récoltes cotonnières. Ces subventions représentent la cause la plus évidente et la moins libérale du dysfonctionnement du marché du coton.

Selon Oxfam, le retrait des subsides pourrait amener une majoration de 25% des prix mondiaux du coton.

### **B) la mise en danger des économies africaines**

Les producteurs de coton du Bénin, du Burkina Faso, et du Mali ont lancé fin 2001 un appel commun afin que les USA et l'Union Européenne arrêtent de subventionner leurs propres producteurs (<http://www.abcburkina.net/coton3.htm>). De fait, les producteurs africains ne peuvent plus vivre décemment de leur coton, alors qu'il reste le plus concurrentiel du monde. De fait, en 2002, le coût de production de la livre de coton était de 0.47\$ en Afrique Centrale et Occidentale et de 0.73\$ aux USA... pour un cours de 0.35\$...

De plus, de nombreux efforts ont été entreprise en Afrique de l'Ouest : les coûts de production ont été maîtrisés, le coton est de qualité et les sous-produits sont valorisés. Les potentialités, avec un coût de production aussi compétitif, sont, comme on peut le voir, énormes... Mais les subventions sont nulles et l'Afrique francophone, qui ne consomme que 5% de sa production, exporte 95% de sa production et dépend donc du marché mondial.

Le Bénin, le Mali, le Burkina Faso et le Tchad ont demandé aux membres de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) de mettre un terme aux subventions de la filière du coton des PDEM. Ils demandent également que l'on dédommage les pays pauvres jusqu'au retrait des subventions du fait de l'anormale faiblesse des cours qui pénalise leur économie.

### **C) le mépris des règles de commerce et de l'OMC**

Nombre de pays africain ont fait de la culture du coton leur principale ressource d'exportation, donc de devise, leur permettant de dégager des fonds quant à leur développement. De fait, les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont fait de nombreux (et douloureux) efforts afin d'appliquer les recommandations de l'OMC quant au libre-échange et à l'ouverture de leurs frontières, notamment en assainissant leur secteur agricole, en particulier leur secteur cotonnier. Or, les PDEM (avant tout les USA et l'UE), soutiens inconditionnels du libre-échange et de la déreglementation à l'OMC, ont violé le principe qui fonde l'OMC, en octroyant de substantielles subventions à leur secteur agricole. En mai 2002, le Président George W. Bush a signé une loi sur l'agriculture prévoyant une augmentation des subventions de 83 milliards de dollars sur une période de 10 ans. Les subventions aux producteurs de coton augmenteront ainsi de plus de 60%..

Les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont ainsi décidé récemment de saisir l'organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC à propos de ces questions.

On peut s'interroger sur la notion d'aide au développement dans ce contexte, et sur sa véritable signification, sur son incidence, sur la sincérité des PDEM quant au désir de l'arrêt de la paupérisation de la population et des Etats africains.

"Aucun secteur de l'économie mondiale ne fait autant l'objet de règles, de droits de douane, de contingents, de subventions et d'autres interventions de l'Etat que l'agriculture. Si les droits de douane applicables aux produits industriels dans le monde sont en moyenne de quelque 4 %, ceux perçus sur les produits agricoles sont en moyenne de 62 %. Ces droits de douane font complètement obstacle à l'exportation de nombreux produits

africains et découragent les investissements dans le secteur agricole africain." M. Ed Royce, Président de la sous-commission des affaires africaines des USA.

### III) Vers la privatisation du secteur?

"Depuis l'époque de la colonisation française, la majorité du secteur cotonnier de ces pays est organisée de façon intégrée. Les entreprises publiques fournissent aux exploitants des graines, des crédits et des services d'appui. Le coton est acheté et égrené, puis vendu à l'étranger. De fait, au Burkina Faso, en République Centrafricaine, au Mali et ailleurs, les manufactures de coton subventionnent les intrants et garantissent des débouchés à de nombreux exploitants agricoles. Elles limitent l'impact des fluctuations du marché sur les agriculteurs les plus pauvres." (Afrique Relance, ONU, <http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/vol14no1/privat2fr.htm>)

Mais, pour la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, inspirateurs des "Plans d'Ajustement Structurels", l'existence d'un monopole est contraire aux principes du libéralisme économique, d'où les mesures de privatisation partielle et de "libéralisation" de la filière cotonnière observées dans plusieurs pays, en dépit des apports majeurs de « l'intégration »: la société nationale monopolistique assure généralement des fonctions d'encadrement des paysans-producteurs, de fourniture du crédit, de semences, d'engrais et d'insecticides, de collecte des récoltes, d'égrainage et d'exportation. Selon Luc Lecorre, directeur adjoint de l'Africa Merchant Bank, "Pour un secteur aussi intégré, la privatisation présente de nombreux risques". Les sociétés nationales pourraient être restituées ou vendues aux producteurs, comme au Sénégal où 30 % des actions des manufactures de coton d'Etat ont été cédées à des associations d'exploitants...

### IV) Questions environnementales

Les cultures vivrières sont toujours largement dominantes dans les zones cotonnières africaines et représentent globalement 70% à 80% des surfaces cultivées. Dans les exploitations cotonnières africaines, le coton représente rarement plus du tiers de l'assolement et il entre systématiquement en rotation avec des cultures vivrières. On a donc assisté en Afrique à un développement rapide et néanmoins relativement équilibré de la production, assimilant culture du coton et culture vivrière, sans usage excessif de produits chimiques.

Cependant, les parasites devenant de plus en plus résistants aux insecticides, l'emploi des pesticides doit donc se faire plus important, tandis que les prix mondiaux du coton se réduisent, diminuant d'autant les revenus des agriculteurs, obligés de s'endetter pour se "protéger". Aussi, selon certains lobbies, le coton transgénique serait une solution « miracle », permettant des rendements bien supérieurs, amenant même une nouvelle révolution verte. Par exemple, le coton Bt, qui est le principal coton transgénique commercialisé, a été modifié pour produire son propre insecticide.

Cependant, au niveau environnemental, Greenpeace conclut dans un rapport() que le coton Bt ne sera plus capable d'ici 8 à 10 ans de contrôler la prolifération d'insectes « nuisibles » (à l'instar du charançon du cotonnier) contre lesquels il a été mis au point. La résistance des insectes aux OGM est un problème majeur de santé publique et de stratégie alimentaire, dont il faut tenir compte.

Quoi qu'il en soit, et en dehors des aspects environnementaux, il ne faut pas oublier que comme tout OGM, le coton transgénique est protégé par des brevets. Le risque économique se pose en terme de dépendance des cultivateurs du Sud envers l'entreprise détentrice du brevet (de nationalité Américaine, Japonaise, Suisse ou Européenne), ceux-ci devant payer chaque année une contre-partie financière pour avoir le droit de planter les semences concernées par le brevet...

### V) Quel avenir pour le coton Africain?

Attaqués de façon déloyale sur leur propre terrain, les pays africains producteurs de coton ont assisté impuissants à la paupérisation de leurs populations et, du même coup, à une remise en cause des projets de développement. L'expérience a, en effet, montré que le coton, qui est un véritable "or blanc" dans ces régions, pesait pour beaucoup dans la création de richesses dans ces zones. Tant que le coton se vendait bien, la santé, l'hygiène, les infrastructures routières et scolaires étaient garanties. La chute des cours du coton a mis un frein terrible à cette "révolution", c'est pourquoi les pays africains concernés ont demandé non seulement l'arrêt des subventions des PDEM à leur agriculture, mais aussi leur dédommagement pour le préjudice subit du fait de la violation des accords de l'OMC.

On peut s'interroger sur la finalité des PDEM dans la conduite de leur politique cotonnière : celle-ci vise-t-elle à préserver leur marché intérieur et leur agriculture (protectionnisme), ou vise-t-elle à créer un "prix d'éviction" rédhibitoire pour les agricultures non subventionnées? Quoi qu'il en soit, elle n'est en phase ni avec les discours libéraux et libre-échangistes tenus par les PDEM à l'OMC, ni avec "l'esprit de Doha pour le développement".

Le Président Malien M. Amadou Toumani Touré a déclaré à la sous-commission des affaires africaines de la Chambre des représentants des États-Unis que "le coton est l'un des produits agricoles pour lesquels les subventions des pays industriels ont causé une forte baisse des cours et, par voie de conséquence, la pauvreté, qui à son tour entraîne le dépeuplement des zones rurales, des troubles civils et le terrorisme". (<http://usinfo.state.gov/regional/af/trade/french/f3062505.htm>)

## CONCLUSION

Selon Le Président Malien M. Amadou Toumani Touré, « les pays producteurs de coton en Afrique ne tirent aucun profit de cet avantage comparatif car les règles internationales du commerce définies par l'Organisation mondiale du commerce sont faussées par les subventions importantes accordées aux producteurs américains, chinois et européens. ».

Il est certain que le secteur du coton est vital pour l'Afrique, mais il ne peut survivre face à des Etats subventionnant très abondamment leurs cotonniers qui ne sont eux pas compétitifs. Les pays africains doivent faire respecter aux PDEM les engagements que ceux-ci ont pris en adhérant à l'OMC, afin de leur permettre de se développer sainement par le travail de leur population. Le coton est un symbole des problèmes rencontrés par les PVD dans leur voie vers le développement, et la prochaine rencontre interministérielle de l'OMC à Cancun en septembre 2003 permettra de faire le point sur cette question vitale.

par David Cadasse

Source: [www.afrik.com](http://www.afrik.com)